



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Rixes entre jeunes en Essonne : mesures que le Gouvernement entend prendre

Question écrite n° 10180

Texte de la question

M. Antoine Léaument alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la nécessité de mettre en place de véritables politiques de prévention pour endiguer le phénomène de rixes en France et particulièrement en Essonne. Le phénomène des rivalités entre jeunes, communément désignées sous le terme de rixes, revêt en Île-de-France une gravité toute particulière, l'Essonne constituant à cet égard le département le plus durement affecté. Les chiffres attestent de cette réalité alarmante : en 2020, sur 357 rixes recensées au niveau national, 186 se sont produites en Île-de-France et 91 en Essonne. Ces affrontements, dont l'issue se révèle souvent fatale, enferment leurs protagonistes dans un engrenage mortifère de violences et de vengeances. L'inquiétude est d'autant plus aiguë que les auteurs comme les victimes se distinguent par leur jeunesse : près des deux tiers sont mineurs. En septembre 2025, un jeune homme à peine majeur a trouvé la mort à Évry-Courcouronnes, passé à tabac par d'autres jeunes hommes. Si l'enquête judiciaire n'a pas encore livré toutes ses conclusions, les premiers éléments laissent redouter un nouvel épisode de rivalités opposant des jeunes de communes voisines. Dans son ouvrage « Y a embrouille. Sociologie des rivalités de quartier », le sociologue Marwan Mohammed met en évidence l'existence d'un véritable « écosystème de l'embrouille », articulé autour de structures de socialisation qui, dès la trajectoire scolaire, exposent les jeunes aux dynamiques de violence. La moitié des individus impliqués présentent des difficultés scolaires précoces, souvent dès l'école primaire. À ces fragilités s'ajoutent les déterminants sociaux, économiques et familiaux : ressources limitées ou encore fragilité de l'environnement résidentiel. Cet enchaînement de facteurs nourrit ce que le sociologue qualifie de vivier social des rivalités de quartier. Il insiste sur la nécessité de travailler à la déconstruction de la culture de l'affrontement et des logiques de virilisme, par le biais d'un partenariat étroit entre acteurs institutionnels, collectivités locales et intervenants de terrain. Or force est de constater que les orientations politiques retenues se situent à rebours de ce diagnostic. Ainsi, au début de l'année 2025, les éducateurs de rue de l'Essonne se sont mobilisés pour dénoncer la décision du conseil départemental de réduire de 2,6 millions d'euros l'enveloppe consacrée à la prévention spécialisée, conséquence directe de l'effort d'économies budgétaires de 40 millions d'euros exigé par le Gouvernement. En conséquence, entre vingt et quarante postes sont aujourd'hui menacés de suppression dans le département. Le collectif Educ de rue 91 a rappelé avec gravité que, « en bout de chaîne, ce sont des jeunes et leurs familles qui subiront les conséquences de ces choix et ne pourront plus être accompagnés. Alors que les problématiques de santé mentale, de violence intrafamiliale, de harcèlement, de décrochage scolaire ne cessent de s'aggraver - et que l'Essonne concentre à elle seule 25 % des rixes constatées au niveau national - réduire les moyens alloués à la prévention est tout simplement dangereux ». Les associations, les éducateurs spécialisés et l'ensemble des acteurs sociaux convergent pour alerter sur la faiblesse structurelle des dispositifs de prévention et d'accompagnement : raréfaction de la médiation de rue, limitation des horaires d'ouverture des structures de jeunesse, disparition progressive de la prévention spécialisée, déficit persistant de coordination entre services de l'État et collectivités territoriales. Face à la gravité manifeste de la situation, il lui demande quelles mesures il entend adopter afin de juguler ce fléau qui ne cesse de causer des drames humains dans les territoires et quels moyens concrets il entend mobiliser pour apporter une réponse politique à la hauteur de l'ampleur et de la complexité du phénomène des rixes.

Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur porte la plus grande attention aux problématiques des rixes entre bandes, en particulier dans le département de l'Essonne. Les services de l'Etat articulent leur gestion du phénomène des rixes autour de deux axes : la prévention et la réponse judiciaire. Ils agissent de concert avec les collectivités territoriales et les acteurs de terrain mobilisés contre les violences urbaines. En Essonne, cet engagement s'intègre dans les orientations prévues par le plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et groupes informels du 16 juin 2021 et le plan départemental de lutte contre les rixes 2025-2028. La prévention des violences urbaines est en effet une priorité pour les forces de sécurité intérieure. Leur engagement à cet égard se traduit dans les faits de deux manières. D'une part, la police comme la gendarmerie déploient d'importants moyens pour sensibiliser les lycéens et les collégiens aux dangers liés aux réseaux sociaux, au harcèlement, aux conduites addictives et au phénomène des rixes. En 2025, la Police nationale est intervenue auprès de 2 600 élèves dans 20 établissements de son ressort territorial. Les forces de sécurité intérieure ont également renforcé leur posture aux abords des établissements scolaires. Dans le département de l'Essonne, 171 opérations de sécurisation et de contrôle des sacs ont été réalisées par les forces de sécurité intérieure entre le 1er mars 2025 et le 15 février 2026. Elles ont notamment donné lieu à la saisie de couteaux, de tournevis et d'un taser. D'autre part, la police nationale et la gendarmerie travaillent en étroite coordination avec les élus locaux, avec les chefs d'établissements et ainsi qu'avec les transporteurs. Les dispositifs d'alerte précoce mis en place depuis 2021 pour mettre en relation les acteurs concernés et identifier immédiatement les situations à risque ont permis selon l'analyse des services d'éviter près des deux tiers des rixes en 2025. S'agissant de la réponse judiciaire des rixes, ensuite, les forces de sécurité intérieure sont pleinement mobilisées pour empêcher les atteintes aux biens et aux personnes. Le mois de février 2026 a été particulièrement éprouvant pour la police et pour la gendarmerie. Ils ont parfois dû intervenir sur plusieurs affrontements simultanément et sont le plus souvent pris à partie par les auteurs des violences auxquelles ils tentent de mettre fin. A titre d'exemple, dans la nuit du 23 au 24 février 2026, à Vigneux-sur-Seine, un équipage de la brigade anti-criminalité a subi des jets de projectiles lancés par un attroupement violent. A cette fin, les services du ministère de l'intérieur travaillent avec l'autorité judiciaire afin qu'aucune violence ne demeure impunie. Au premier semestre 2024, un groupe local de traitement de la délinquance a été créé et est piloté par le procureur de la République. Ce groupe mobilise l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale (parquet, préfecture, direction interdépartementale de la police nationale, groupement de gendarmerie départementale) afin d'adapter au mieux la réponse judiciaire aux situations rencontrées. En outre, la politique pénale du parquet a été renforcée sur certaines infractions commises dans les secteurs sensibles. Les services de l'Etat poursuivront leurs efforts pour endiguer le phénomène des rixes, en lien constant et très étroit avec leurs partenaires institutionnels locaux, de la prévention à la poursuite pénale des violences urbaines.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Léaument](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10180

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2025](#), page 8401

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2026](#), page 2148